

VILLE DE RIQUEWIHR

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIQUEWIHR  
DU 29 AVRIL 2025**

**Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire**

Etaient présents : Mmes - Mrs SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER, Karen BUTTIGHOFFER – Christine DEMESSE – HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA –Christine VOIRIN

Etaient absents : – Mr Thierry RENTZ qui a donné procuration à Mr Jérôme STURMA

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2025
- 3) Communications
  - a) Compte rendu de la 4C – commission chasse du 31 mars 2025
  - b) Compte rendu de la CCC pompiers du 7 avril 2025
  - c) Compte rendu de la réunion SIVU forêt du 5 mars 2025
  - d) Informations concernant l'assemblée générale des Plus Beaux Villages de la Terre
  - e) Informations sur la biennale de l'Art en Alsace
  - f) Informations concernant les déclarations d'intention d'aliéner depuis le 10 décembre 2024
  - g) Informations concernant les marchés publics passés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025
  - h) Information modifications de crédits budget eau et assainissement 2025
  - i) Remerciements
  - j) Divers
- 4) Modification de crédits – budget ville 2025
- 5) Durée d'amortissement à définir et confirmer
- 6) Plan de financement et demandes de subvention travaux salle de la porte haute
- 7) Plan de financement et demande de subvention – carrefour Route des vins
- 8) Autorisation de signer une convention avec l'opérateur Easy Park
- 9) Autorisation de signer une convention de mise à disposition d'un local 14, rue des juifs
- 10) Autorisation de signer une convention de mise à disposition d'un local 57, rue du Gal de gaulle

- 11) Autorisation de stationnement des autocars sur domaine privé marché de Noël 2025- Dopff au Moulin
- 12) Autorisation de gérer un parking camping-car sur domaine privé marché de Noël 2025 – camping de Riquewihr
- 13) Encaissement d'une participation à l'éclairage provisoire du stade durant le marché de Noël
- 14) Tarifs des badges et transpondeur borne rue de la 1ere armée –délibération à compléter
- 15) Prix de vente de suspente de fleurissement
- 16) Suppression et création d'un poste de policier municipal
- 17) Bail rural à conclure avec la SAFER – délibération à compléter
- 18) Rapport annuel 2024 sur les recours administratif préalable obligatoire stationnement payant
- 19) Divers

### **1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, Le Maire propose que ce soit le plus jeune membre à savoir Mathilde HANSS, Mme Karen BUTTIGHOFFER propose également sa candidature  
Le conseil municipal, après vote, désigne Mme Mathilde HANSS.

Nombre de votants : 15	Dont présents : 14	Dont procuration : 1
Pour : 10	Contre : 3	Abstentions :2

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - Christine DEMESSE – HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY

Contre : Karen BUTTIGHOFFER, Christine VOIRIN , Denis BAUER  
Abstention : Jérôme STURMA (P)

Le Maire associe à celle-ci, une secrétaire auxiliaire, prise en dehors de ses membres, qui assiste à la séance en l'occurrence la directrice générale des services.

**2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 18 MARS 2025**

Le Maire évoque rapidement le compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 mars dernier.

Le procès-verbal du 18 mars 2025 est adopté selon les modalités ci-dessous :

Nombre de votants : 15	Dont présents : 14	Dont procuration : 1
Pour : 12	Contre : 0	Abstentions : 3

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - Christine DEMESSE - HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA -

Contre :

Abstentions ! Karen BUTTIGHOFFER, Christine VOIRIN, Denis BAUER

**3) COMMUNICATIONS****a) Compte rendu de la 4c - commission chasse du 31 mars 2025**

Le bilan 2024 des activités de la société de chasse a été présenté par sa présidente et le garde-chasse aux élus présents Des informations et des explications notamment sur les activités de chasse et le partage de la nature ont été présentées. Il a été confirmé que le plan de chasse 2025 a été approuvé et transmis à la fédération des chasseurs du Haut Rhin. Les séances de comptage ont été évoquées sachant qu'une baisse importante des gibiers vus a été constatée en 2025.

**b) Compte rendu de la CCC pompiers du 7 avril 2025**

Comme à chaque CCC, un point sur l'effectif est réalisé sachant que 13 pompiers volontaires à jour de formation sont actuellement en activité à Riquewihr. Un point a été fait sur l'engagement différencié qui est maintenant proposé aux sapeurs-pompiers volontaires. Qui permet de mieux répondre aux attentes du prompt secours mais aussi à celles des bénévoles. Ont également été évoqués le fonctionnement du corps, ses besoins en matériels et en vêtements ainsi qu'une demande de défrayement lors des manoeuvres.

Les pompiers lancent un appel au volontariat. Ils organiseront deux soirées de présentation de leurs activités aux habitants espérant ainsi convaincre de nouvelles recrues de les rejoindre.

**c) Compte rendu de la réunion sivu forêt du 5 mars 2025**

Le SIVU exploite 6884 hectares de forêt dont 457 hectares appartenant à Riquewihr pour un budget de fonctionnement 2025 de 286 000 euros en dépenses et 398 000 euros en recettes, budget en diminution suite à une baisse régulière d'effectif, due à des départs à la retraite. Cette perte de salariés régulière et la difficulté à recruter obligent les gestionnaires de forêt que sont les communes membres à réfléchir à l'avenir de ce SIVU, en forte baisse d'activité, SIVU qui se dirigerait à terme vers une future dissolution, alors que l'avenir de nos forêts nécessite un suivi constant et rigoureux.

**d) Informations concernant l'assemblée générale des Plus beaux villages de la terre**

L'assemblée générale des plus beaux villages de la terre se tiendra à Riquewihr qui a été retenu parmi les 181 Plus Beaux Villages de France, pour organiser cet évènement. Ces rencontres internationales se dérouleront du 15 au 18 mai 2025 et regrouperont environ 60 personnes issues d'une dizaine de pays dans le monde et proposeront tant des réunions de travail, des échanges ainsi que des visites des Plus Beaux Villages de France alsaciens.

**e) Informations sur la Biennale de l'Art en Alsace**

L'association André SEVIN nous a proposé d'organiser une biennale de l'Art en deux temps. Une exposition extérieure du 8 août au 2 novembre et une exposition intérieure du 5 septembre au 2 novembre 2025 sont prévues. Les artistes et galeries de Riquewihr seront bien évidemment associés à cet évènement en complément des artistes de grande renommée qui viendront exposer à Riquewihr.

**f) Informations concernant les déclarations d'intention d'aliéner depuis le 10 décembre 2024**

Le récapitulatif des déclarations d'intention d'aliéner avait été communiqué au conseil municipal du 10 décembre 2024. Depuis cette date, ce sont 9 nouvelles déclarations, répertoriées par Mr le Maire, qui sont parvenues en mairie.

Le conseil municipal en prend acte.

**g) Informations concernant les marchés publics passés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025**

L'inventaire des marchés d'investissement conclu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et supérieur à 1000 euros HT est présenté comme ci-dessous :

Date de signature du devis	Libellé	Tiers	Montant HT	Montant TTC
----------------------------	---------	-------	------------	-------------

03/02/2025	Trieuse pièces	SUZOHAPP France NANTERRE	3 545,60 €	4 254,72 €
25/02/2025	Etude d'aménagement du carrefour - rue du Stade	COCYCLIQUE - SOULTZ	2 600,00 €	3 120,00 €
25/02/2025	Ecran - clavier	ARIS INFOMATIQUE ILLKIRCH	2 278,00 €	2 733,60 €
25/02/2025	En terrement Cuve de 10 m3	VOGEL SCHERWILLER	9 427,00 €	11 312,40 €
11/03/2025	Pavage rue Sébastopol	Christophe LAENGER PONT A MOUSSON	19 800,00 €	19 800,00 €
11/03/2025	Tondeuse HUSQVARNA	MULLER MITTELWIHR	5 206,67 €	6 248,00 €
11/03/2025	Broyeuse végétaux	AT OUTILS NAMSBHEIM	1 575,00 €	1 890,00 €
11/03/2025	Fourniture de sable	GRAVIERE DES ELBEN OBERHERGHEIM	1 336,68 €	1 604,02 €
08/04/2025	Mini pelle Kubota et remorque	ALTODIS STE CROIX EN PLAINE	22 950,00 €	27 540,00 €

Le conseil municipal en prend acte.

#### **h) Information modifications de crédits budget eau et assainissement 2025**

Le conseil municipal est informé du virement de crédit réalisé dans le budget eau et assainissement. Il s'agit de virer 7720 euros au chapitre 67 compte 673 de la section de fonctionnement titres annulés sur exercices antérieurs à partir du compte 022 de cette même section – dépenses imprévues.

Le conseil municipal prend acte

En complément, Mme Haas indique que le volume des ordures ménagères au sein de l'intercommunalité a baissé de 13,4% en 2024 suite à la mise en place de la collecte des biodéchets. Le volume de collecte des emballages papier a augmenté de 5.5 % du peut être aux achats E-commerce qui augmentent. Les déposes de déchets verts sont en hausse, cette collecte étant fortement liée aux conditions météorologiques.

Des fréquentes erreurs de tri sont constatées dans les bacs de tri volontaire et notamment dans ceux concernant les biodéchets, ce qui va engendrer des contrôles plus sévères de la part des agents de la communauté des communes avec des verbalisations à la clef pour les contrevenants.

Le Maire indique que dans la prolongation de l'élaboration du budget 2025, le SIAPABE aura la nécessité de rapatrier des crédits inscrits en section d'investissement vers la section de fonctionnement pour équilibrer son budget primitif, pour cela une autorisation préfectorale est nécessaire. Si jamais, cette autorisation ne devait pas être attribuée, les tarifs des m3 d'eau et d'assainissement risquent fortement d'augmenter. Ce déséquilibre est dû à une forte augmentation des amortissements liés aux investissements du syndicat, investissement auto financés.

#### **i) Remerciements**

Différents remerciements sont parvenus en mairie dans la continuité des envois de vœux d'anniversaire, de condoléances et d'attribution de subventions de la part de la ville de Riquewihr.

Le COPIL du 700<sup>ème</sup> anniversaire Alsace Wurtemberg vient de solder ses comptes sous le couvert du comité des fêtes. Un excédent de trésorerie a été constaté. Dans le cadre des remerciements de ce COPIL adressé à la ville, celui lui ci propose également de reverser un surplus de 3 000 euros à la ville. Le conseil municipal accepte ce don de 3000 euros (moins une abstention) et remercie le COPIL pour le travail effectué et la qualité de l'exposition qui avait été présentée.

#### **j) Divers**

Jean Claude BUTTIGHOFFER effectue un point concernant les deux chantiers en cours qui arrivent à échéance et qui sont très bien déroulés grâce à la compétence des entreprises qui réalisent les travaux et à la clémence de la météo.

Pour la rue Sébastopol, le paveur arrive à la fin de sa mission. Il restera la signalisation verticale et horizontale à effectuer avant de la rendre à la circulation.

Pour l'avenue Méquillet, le chantier évolue bien, une fermeture totale des voiries est prochainement prévue pour la mise en place des nouveaux enrobés. Une information aux habitants sera réalisée.

#### **4) MODIFICATION DE CREDITS - BUDGET VILLE 2025**

Lors du vote du budget de la ville de Riquewihr 2025, l'intégration des études n'avait pas pu être prise en compte. Aussi, il y a lieu aujourd'hui d'apporter les modifications suivantes au document budgétaire pour effectuer cette intégration sous forme d'écritures et non de création de nouveaux crédits.

En section d'investissement au chapitre 041 : (frais d'études)  
- en recettes au compte 2031 : + 233 023.81 €

- en recettes au compte 2033 : + 11 705.61 €
- en dépenses au compte 2313 : +244 729.42 €

En section d'investissement au chapitre 041 (dotations aux amortissements)

- en dépenses au compte 6811 : + 13 784 €
- en recettes au compte 28 0422 : + 7 500 €
- en recettes au compte 28 031 : + 6 155 €

**Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de donner une suite favorable aux modifications de crédits ci-dessus

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15	Dont présents : 14	Dont procuration: 1
Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - Denis BAUER - BUTTIGHOFFER Karen- Christine DEMESSE - HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA -Christine VOIRIN

#### **5) DUREE D'AMORTISSEMENT A DEFINIR ET CONFIRMER**

Vu les articles L2321 et R2321-1 le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est nécessaire de déterminer certaines modalités d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles du budget de la VILLE DE RIQUEWIHR en tenant compte des modalités antérieures votées par le conseil municipal.

M. le Maire rappelle que l'amortissement pour dépréciation est la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Le calcul de l'amortissement est opéré sur la valeur toute taxe comprise de l'immobilisation pour les activités relevant du budget général de la collectivité et sur la valeur hors taxes pour les activités assujetties à la TVA.

1) Biens amortissables

Monsieur le Maire propose de n'amortir que les biens dont l'amortissement est obligatoire à savoir :

S'agissant des immobilisations incorporelles, celles figurant aux comptes :

- 202 frais d'études, d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme
- 2031 frais d'études uniquement non suivies de réalisation
- 2033 frais d'insertion non suivis de réalisation
- 204 : subventions d'équipements versées
- 205 concessions et droit similaires, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires
- 208 autres immobilisations incorporelles à l'exception des immobilisations qui font l'objet d'une provision

S'agissant des immobilisations corporelles, celles figurant aux comptes

- 2156 matériels outillages d'incendie et de défense civile
- 2157 matériels et outillages techniques
- 218 autres immobilisations corporelles

2) Durée d'amortissement des biens

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes :  
(*En italique les durées déjà votées précédemment*)

- Logiciels et concessions informatiques 2 ans*
- Matériel et outillage technique 2 ans*
- Etudes suivies de travaux 5 ans*
- Subventions d'équipement versées 1 an*
- Fonds de concours versés aux organismes privés 4 ans

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** les modalités d'amortissement tels que proposées par M. le maire,

**ACCEPTE** les durées d'amortissement telles que proposés dans le tableau joint à la présente délibération,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget de la ville de Riquewihr

Nombre de votants : 15	Dont présents : 14	Dont procuration: 1
Pour : 15	Contre : 0	Abstention :

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER – Denis BAUER - BUTTIGHOFFER Karen- Christine DEMESSE – HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA –Christine VOIRIN

## **6) PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION TRAVAUX SALLE DE LA PORTE HAUTE**

La salle de la Porte Haute permet une certaine cohésion territoriale sachant que l'équipement est accessible à un grand nombre d'associations et plus particulièrement à la chorale et le club de l'âge d'or. - Différentes activités sont régulièrement proposées dans cette salle minimisant ainsi le coût de fonctionnement de cette salle multi-activités. Elle profite aussi régulièrement aux habitants de la commune qui peuvent organiser des événements familiaux. C'est pourquoi, il semble indispensable de la rénover notamment au niveau des ouvrants/fermants, des sanitaires et de l'accessibilité handicapée.

Le coût des travaux étant élevé, il est proposé de solliciter nos partenaires financiers institutionnels. Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir ainsi :

### Dépenses :

Remplacement des fenêtres et des portes	31 945 .50
Accès PMR	14 204.96
Transformation et amélioration des sanitaires	20 561.47
Travaux de zinguerie et peinture	13 097.50
Rénovation chauffage	3 500.00
Divers imprévus	1 000.00
Total HT	84 309.43
Total TTC	101 171.32

### **Recettes :**

DETR (déjà attribuée)	5 000.00
FST – CEA	3 000.00
Cadre de vie – Région Grand Est	8 430.00
Remboursement de TVA	12 646.41
Autofinancement	72 094.91
TOTAL TTC	101 171.32

### **Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de solliciter la CEA et la Région Grand Est dans le cadre du plan de financement voté ci-dessus concernant la rénovation de la salle de la Porte Haute

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15	Dont présents : 14	Dont procuration: 1
Pour : 15	Contre : 0	Abstention :

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER – Denis BAUER - BUTTIGHOFFER Karen- Christine DEMESSE – HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA –Christine VOIRIN

### **7) PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION – CARREFOUR ROUTE DES VINS**

Lors des commissions préparatoires au budget 2025, l'aménagement de sécurité concernant la création d'un giratoire au carrefour de la RD1B et la rue du stade avait évoqué. Des crédits budgétaires ont été inscrits en 2025, ce sera également le cas pour 2026.

La mise en œuvre de ce chantier est programmée pour début 2026, c'est pourquoi il convient dès à présent de solliciter notre partenaire institutionnel qu'est la CEA qui pourrait nous accompagner financièrement et techniquement sur ce dossier au titre de leur dispositif ATA .

A savoir, que la CEA nous rétrocèdera une partie de la route départementale RD1B pour réaliser ce projet routier. Cela se réalisera dans le cadre d'une convention que le devra être autorisé à signer.

Le maire rappelle que les deux terrains viennent d'être rachetés au SIPS comme annoncé lors du vote du budget primitif. Le coût de ce projet est intégralement pris en charge par le reversement du SIPS.

#### Plan de financement proposé :

##### DEPENSES :

Maitrise d'œuvre et géomètre :	10 000
Etudes des sols et Analyse HAP des enrobés	10 000
Travaux de voirie	404 287
Frais imprévus	2 000
Total HT :	426 287 euros
Total TTC	511 544.40 euros TTC

##### RECETTES :

Dispositif ATA CEA	120 000
Récupération de TVA 15%	63 943
Autofinancement	327 601,40
Total	511 544.40 euros

**Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de solliciter la CEA dans le cadre du plan de financement voté ci-dessus concernant la création d'un giratoire

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération notamment la convention de mise à disposition du domaine routier départementale nécessaire à la mise en œuvre de ce giratoire

Nombre de votants : 15	Dont présents : 14	Dont procuration: 1
Pour : 15	Contre : 0	Abstention :

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER – Denis BAUER - BUTTIGHOFFER Karen- Christine DEMESSE – HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA –Christine VOIRIN

### **8) AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'OPERATEUR EASY PARK**

La société EASY PARK ayant racheté notre opérateur de parking FLOWBIRD, il y a lieu de contractualiser celle-ci. Il s'agit d'un contrat de gestion de fourniture de services de gestion du stationnement mobile et numérique. La ville de Riquewihr adoptera le système Easy Park et autorise la fourniture de services Easy Park dans les zones de stationnement par des prestataires de service de paiement tiers. Le contrat débutera le 1<sup>er</sup> mai 2025 pour une durée initiale de 48 mois avec une période de six mois de préavis Easy Park facturera aux utilisateurs finaux.

En annexe de ce contrat figure une convention de mandat qui confie au tiers mandataire la collecte, l'encaissement et le reversement des redevances de stationnement sous forme dématérialisée des véhicules sur voirie concernant notre commune. Les obligations du tiers mandataire, les tarifs et les différentes modalités pratiques sont précisées dans ce document qui est conclue pour la durée d'exécution du contrat et est résiliable dans les mêmes conditions.

**Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**DECIDE** d'accepter les termes du contrat de gestion du stationnement par mobile et de la convention de mandat proposés par EASY PARK à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de votants : 15	Dont présents : 14	Dont procuration: 1
Pour : 15	Contre : 0	Abstention :

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER – Denis BAUER - BUTTIGHOFFER Karen– Christine DEMESSE – HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA –Christine VOIRIN

### **9) AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE LOCAL 14, RUE DES JUIFS**

La société d'histoire et d'archéologie de Riquewihr occupe depuis de nombreuses années le bâtiment historique dit de la Tour des Voleurs pour y exploiter un musée historique sis au 14, rue des Juifs. Afin de clarifier la situation, la mise en place d'une convention d'occupation a été souhaitée par les deux parties. Cette dernière précise les modalités d'occupation de ce local mis gracieusement à disposition ainsi que les responsabilités de chacun. Elle est conclue pour une période de trois ans renouvelables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de la convention d'occupation de bâtiment par la SHAR représentée par son Président en activité Mr Daniel JUNG

**AUTORISE** le maire où son représentant à signer les différents documents administratifs relatifs à ce dossier.

Nombre de votants : 15	Dont présents : 14	Dont procuration: 1
Pour : 15	Contre : 0	Abstention :

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER – Denis BAUER - BUTTIGHOFFER Karen– Christine DEMESSE – HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA –Christine VOIRIN

**10)AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL 57, RUE DU GAL DE GAULLE**

La société d'histoire et d'archéologie de Riquewihr occupe depuis de nombreuses années le bâtiment historique et emblématique dit du Dolder pour y exploiter un musée historique sis au 57 rue du Gal de Gaulle. Afin de clarifier la situation, la mise en place d'une convention d'occupation a été souhaitée par les deux parties. Cette dernière précise les modalités d'occupation de ce local mis gracieusement à disposition ainsi que les responsabilités de chacun. Elle est conclue pour une période de trois ans renouvelables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de la convention d'occupation de bâtiment par la SHAR représentée par son Président en activité Mr Daniel JUNG

**AUTORISE** le maire où son représentant à signer les différents documents administratifs relatifs à ce dossier.

Nombre de votants : 15	Dont présents : 14	Dont procuration: 1
Pour : 15	Contre : 0	Abstention :

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER – Denis BAUER - BUTTIGHOFFER Karen- Christine DEMESSE – HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA –Christine VOIRIN

**11) AUTORISATION DE STATIONNEMENT DES AUTOCARS SUR DOMAINE PRIVE MARCHÉ DE NOËL 2025- DOPFF AU MOULIN**

Une convention d'utilisation précaire avait été élaborée avec l'entreprise Dopff au Moulin pour l'exploitation d'un parking privé durant le marché de Noël 2024. Celle-ci a permis de stationner les autocars réguliers de type navette et autres durant les vendredis, samedis, dimanches du marché de Noël et alléger ainsi la circulation vers le centre ancien.

Au vu du bilan positif de l'opération, il est proposé de reconduire dette location temporaire et il s'agit d'autoriser Mr le maire à signer celle-ci en contrepartie d'une redevance annuelle de 6 000 euros.

Les principaux points concernent les dates, la mise en œuvre du dispositif et le loyer.

Cette convention sera reconduite tacitement pour les années 2025 -2026- 2027.

A noter que la couverture des risques liée à l'exploitation de ce parking à destination des navettes bus se fera sous l'égide de l'assureur du comité des fêtes, organisateur de la manifestation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de la convention précaire concernant l'utilisation d'un parking privé à destination des navettes de Noël durant le marché de Noël avec l'entreprise DOPFF au MOULIN en contrepartie d'une redevance annuelle de 6 000 euros

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les différents documents administratifs relatifs à ce dossier pour les trois années à venir

Nombre de votants : 15	Dont présents : 14	Dont procuration: 1
Pour : 15	Contre : 0	Abstention :

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER – Denis BAUER - BUTTIGHOFFER Karen- Christine DEMESSE – HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA –Christine VOIRIN

## **12) AUTORISATION DE GERER UN PARKING CAMPING-CAR SUR DOMAINE PRIVE MARCHE DE NOËL 2025 – CAMPING DE RIQUEWIHR**

La présente convention a pour but de fixer les modalités suivant lesquelles la Ville de RIQUEWIHR permet au Camping de RIQUEWIHR d'occuper à titre temporaire son domaine privé, en vue d'y assurer la gestion d'un parking à destination des camping-cars et vans durant la période du « Marché de Noël 2025 » de la Ville de RIQUEWIHR. Auparavant le camping contractualisait avec le SIPS. Durant cette occupation, la ville autorisera le Camping de RIQUEWIHR à encaisser les recettes provenant de la gestion du parking dont les tarifs sont les suivants :

- Forfait journée (9h00 – 19h00) : 15 euros
- Forfait ½ journée (9h00 – 13h00) (13h00 – 19h00) : 10 euros
- Forfait nuit (19h00 – 9h00 le lendemain) : 25 euros

La mise à disposition de l'emplacement du parking donne lieu au versement d'une contrepartie financière à la ville selon les modalités suivantes :

- 3 euros par forfait journée encaissée
- 2 euros par forfait ½ journée encaissée
- 5 euros par forfait nuit encaissée

Un éclairage public temporaire est installé annuellement par la Ville de RIQUEWIHR durant la manifestation.

Une participation de 500 euros par an liée au frais de mise en place sera demandée au Camping.

Il s'agit d'autoriser le maire à signer cette convention précaire d'occupation du domaine privé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les termes de la convention précaire concernant la mise à disposition du terrain de football attendant au camping aux exploitants de celui-ci selon les modalités financières exprimées ci-dessus

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les différents documents administratifs relatifs à ce dossier.

Nombre de votants : 15	Dont présents : 14	Dont procuration: 1
Pour : 15	Contre : 0	Abstention :

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER – Denis BAUER - BUTTIGHOFFER Karen- Christine DEMESSE – HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA –Christine VOIRIN

### **13) ENCAISSEMENT D'UNE PARTICIPATION A L'ECLAIRAGE PROVISoire DU STADE DURANT LE MARCHÉ DE NOËL**

Un éclairage public temporaire a été installé par la Ville de RIQUEWIHR sur le terrain de football comme chaque année durant le marché de Noël 2024.

Une participation de 500 euros par an liée au frais de mise en place de cette installation sera demandée au Camping.

Il a lieu d'accepter cette recette qui figurera dorénavant dans la convention d'exploitation annuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'encaissement de cette recette

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer les différents documents administratifs relatifs à ce dossier.

Nombre de votants : 15	Dont présents : 14	Dont procuration: 1
Pour : 15	Contre : 0	Abstention :

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - Denis BAUER - BUTTIGHOFFER Karen- Christine DEMESSE - HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA -Christine VOIRIN

#### **14) TARIFS DES BADGES ET TRANSPONDEUR BORNE RUE DE LA 1ERE ARMEE - DELIBERATION A COMPLETER**

Dans le cadre de l'utilisation de la future borne implantée Rue de la 1<sup>ère</sup> armée, il y a lieu de compléter les tarifs concernant les mises à disposition et vente des futurs badges et transpondeurs décidées lors de la séance du 18 mars dernier.

Il est nécessaire de compléter les catégories 1 « télécommande » et « transpondeur » pour les véhicules agricoles des viticulteurs résidants dans le centre ancien.

De plus, il est précisé que dorénavant les habitants de la rue de la 1ere armée résident entre l'église catholique et le groupe scolaire Voltaire disposeront d'une vignette intra -muros.

	Catégorie 1	Prix
La télécommande	Pour chaque habitant disposant d'une vignette intra-muros (maximum 2 par foyer fiscal) Pour chaque viticulteur disposant d'un véhicule agricole (uniquement) (maximum 2 par entreprise)	GRATUIT - facturation en cas de remplacement
	Catégorie N°2 : - -3eme demande et + de badge par foyer fiscal disposant d'une vignette intramuros	42 €
	Catégorie N°3 : - infirmière et service à la personne - détenteur tarif professionnel (90€/mois) du parking de l'esplanade des remparts - - travailleurs stationnant sur la propriété de l'employeur	42 €
Le transpondeur	Catégorie 1 : En échange d'un badge gratuit pour les habitants disposant d'une vignette intra-muros (maximum 1) Pour chaque viticulteur disposant d'un véhicule agricole en échange d'un badge gratuit (maximum 1)	40 €
	Catégorie N° 2 : tous les autres utilisateurs	80 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**

- **DE FIXER** les ajouts de tarifs badge et transpondeur borne rue de la 1<sup>ère</sup> armée comme indiqué ci-dessus, de même que les mises à disposition
- **D'ACCEPTER** l'élargissement de la zone de vignette intramuros à l'intégralité de la rue de la 1<sup>ère</sup> armée
- **D'AUTORISER** le maire où le 1<sup>er</sup> adjoint par délégation à signer tous les documents afférents à ce sujet

Nombre de votants : 15	Dont présents : 14	Dont procuration: 1
Pour : 15	Contre : 0	Abstention :

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER – Denis BAUER - BUTTIGHOFFER Karen- Christine DEMESSE – HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA –Christine VOIRIN

### **15) PRIX DE VENTE DE SUSPENTE DE FLEURISSEMENT**

La commune de Hunawihhr souhaite acquérir des suspentes de fleurissement d'occasion que nous n'utilisons plus depuis plusieurs années. Il est proposé de leur céder 7 suspentes au tarif unitaire de 30 euros.

Il s'agit d'accepter cette recette de 210 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE**

- **DE FIXER** le prix de vente d'une suspente à 30 euros sachant que 7 unités seront cédées.
- **D'AUTORISER** le maire où le 1<sup>er</sup> adjoint par délégation à signer tous les documents afférents à ce sujet

Nombre de votants : 15	Dont présents : 14	Dont procuration: 1
Pour : 12	Contre : 0	Abstentions :3

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER – Denis BAUER - BUTTIGHOFFER Karen- Christine DEMESSE – HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY –

Abstentions : Christine VOIRIN Jérôme STURMA –(P)

**16) SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE DE POLICIER MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,  
**Vu** le tableau des effectifs existant,

**Considérant ce qui suit :**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement public de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la mise à la retraite au 1<sup>er</sup> avril 2025 du brigadier-chef principal et de l'embauche au 1<sup>er</sup> juillet 2025 d'un brigadier principal il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer et de créer un emploi.

**L'assemblée délibérante,**

**DECIDE**

**D'INSTITUER** selon le dispositif suivant :

La suppression, à compter du 30 juin 2025 l'emploi de brigadier-chef principal à temps complet au service de la police municipale

Et

La création, à compter de la même date, d'un emploi de brigadier principal à temps complet relevant de la catégorie C au service de la police municipale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025. (

**DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence

**D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;

**D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

**DE CHARGER** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération

Nombre de votants : 15	Dont présents : 14	Dont procuration: 1
Pour : 15	Contre : 0	Abstention :

Pour : Mmes - Mrs Daniel KLACK - SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER - Denis BAUER - BUTTIGHOFFER Karen- Christine DEMESSE - HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA -Christine VOIRIN

**17) BAIL RURAL A CONCLURE AVEC LA SAFER - DELIBERATION A COMPLETER**

Ce point peut être retiré de l'ordre du jour. La SAFER a confirmé que la délibération du 18 mars dernier correspondait à ses attentes.

**18) RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LES RECOURS ADMINISTRATIF PREALABLE OBLIGATOIRE STATIONNEMENT PAYANT**

Le rapport annuel 2024 concernant le recours administratif préalable obligatoire présente les principales informations suivantes :

- 2364 forfaits post stationnement ont été relevés
- 55 recours ont été présentés en commission RAPO dont 42 ont été acceptés et 13 maintenus
- Seuls 904 FPS ont été réglés pour une recette brute de 36 155.50 euros

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

**19) DIVERS**

Le Maire rappelle que la concertation concernant les impacts du marché de Noël débutera le 5 mai prochain.

Il remercie également les élus et les salariés qui ont participé à la sortie communale à Kirrwiller.

L'ordre du jour est épuisé à 21h 39 le maire clôt la séance.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le 1<sup>er</sup> juillet 2025 à 19h00, puis le mardi 9 septembre 2025 toujours à 19h00.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 18 mars 2025
- 3) Communications
  - a) Compte rendu de la 4C - commission chasse du 31 mars 2025
  - b) Compte rendu de la CCC pompiers du 7 avril 2025
  - c) Compte rendu de la réunion SIVU forêt du 5 mars 2025
  - d) Informations concernant l'assemblée générale des Plus Beaux Villages de la Terre
  - e) Informations sur la biennale de l'Art en Alsace

- f) Informations concernant les déclarations d'intention d'aliéner depuis le 10 décembre 2024
- g) Informations concernant les marchés publics passés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025
- h) Information modifications de crédits budget eau et assainissement 2025
- i) Remerciements
- j) Divers
- 4) Modification de crédits – budget ville 2025
- 5) Durée d'amortissement à définir et confirmer
- 6) Plan de financement et demandes de subvention travaux salle de la porte haute
- 7) Plan de financement et demande de subvention – carrefour Route des vins
- 8) Autorisation de signer une convention avec l'opérateur Easy Park
- 9) Autorisation de signer une convention de mise à disposition d'un local 14, rue des juifs
- 10) Autorisation de signer une convention de mise à disposition d'un local 57, rue du Gal de gaulle
- 11) Autorisation de stationnement des autocars sur domaine privé marché de Noël 2025- Dopff au Moulin
- 12) Autorisation de gérer un parking camping-car sur domaine privé marché de Noël 2025 – camping de Riquewihr
- 13) Encaissement d'une participation à l'éclairage provisoire du stade durant le marché de Noël
- 14) Tarifs des badges et transpondeur borne rue de la 1<sup>ere</sup> armée –délibération à compléter
- 15) Prix de vente de suspente de fleurissement
- 16) Suppression et création d'un poste de policier municipal
- 17) Bail rural à conclure avec la SAFER – délibération à compléter
- 18) Rapport annuel 2024 sur les recours administratif préalable obligatoire stationnement payant
- 19) Divers

Etaient présents : Mmes - Mrs SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN- Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.

Mmes, Mrs Denis BAUER, Karen BUTTIGHOFFER – Christine DEMESSE – HAAS Brigitte - HANSS Mathilde -Anne Sophie LALEVEE -Jean Daniel REBER - -Sylvie STRIBY - Jérôme STURMA –Christine VOIRIN

Etaient absents : – Mr Thierry RENTZ qui a donné procuration à Mr Jérôme STURMA

**Procès-verbal certifié exécutoire pour ses pages N°82 à N° , compte tenu de sa notification aux services préfectoraux, le 7 mai 2025**

**Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour.**

La secrétaire de séance,  
Mathilde HANSS

Le Maire,  
Daniel KLACK

